



Le 11 juin 2024

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 11 juin 2024 à 19h, à la salle de délibérations du Conseil, sous la présidence de Sonia Fontaine, maire.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard - district #1
Richard Handfield - district #2
Samuel Champagne - district #3
Patrick Beauchamp - district #4
Barbara Legault - district #5
Chantal Chartrand - district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3.- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 7 MAI 2024, 14 MAI 2024 ET 22 MAI 2024
- 4.- CORRESPONDANCE
- 5.- RÈGLEMENTS
 - 5.1.- Avis de motion / Règlement 518-24 décrétant une dépense de 247 876 \$ et un emprunt de 247 876 \$ pour la construction d'un surpresseur ainsi que d'un réservoir d'eau potable sur le lot 6 569 470
 - 5.2.- Adoption/Règlement 308-91-24 afin de modifier le règlement de zonage numéro 308-91 afin de modifier la grille des normes et usages r-1204 afin d'y ajouter l'usage multifamilial pour un maximum de 4 logements par bâtiment
- 6.- PROJETS DE RÉSOLUTIONS (PAR SERVICE)
 - 6.1.- Adoption des comptes à payer au 31 mai 2024
 - 6.2.- Contrats de travail des employés cadres 2024 à 2028 / Autorisation de signature
 - 6.3.- Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes / Règlement numéro 517-24 décrétant une dépense de 2 462 000 \$ et un emprunt de 2 462 000 \$ pour la construction des ateliers municipaux
 - 6.4.- Emprunt au fonds de roulement / Autorisation
 - 6.5.- Application des dispositions de la loi sur les mutations immobilières concernant le droit supplétif
 - 6.6.- Liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison été 2024 / Adoption
 - 6.7.- Autorisation / Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
 - 6.8.- Entente intermunicipale relative à une réservoir d'eau potable / Autorisation de signature
 - 6.9.- Marina BO-BI-NO / Renouvellement d'entente relative à l'utilisation et la gestion de la rampe de mise à l'eau municipal / Autorisation de Signature
 - 6.10.- Dépôt Rapport Annuel d'Activités - Autorité Locale



- 6.11- Le prolongement des ouvrages de protection 13e avenue (Phase IV) / Surveillance bureau / Avenant #6 / Acceptation
- 6.12- La protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (phase IV) / Lot 700 : Confortement et rehaussement de la digue - 13e avenue / Décompte progressif # 9 / Autorisation de paiement
- 7.- **RAPPORTS**
- 7.1- Dépôt du rapport de Mme la Maire sur les faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport des auditeurs externes
- 7.2- Dépôt du rapport financier 2023
- 8.- **VARIA**
- 9.- **RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**
- 10.- **COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE**
- 11.- **COMMUNICATION DES CONSEILLERS**
- 12.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

24-06-098

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QU'À 19h00, la séance soit commencée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-06-099

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-06-100

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 7 MAI 2024, 14 MAI 2024 ET 22 MAI 2024

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE les procès-verbaux des 7 mai 2024, 14 mai 2024 et 22 mai 2024, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



CORRESPONDANCE

Suivi sur le dépôt de demande d'aide financière dans le cadre du PRAFI.

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 518-24 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 247 876 \$ ET UN EMPRUNT DE 247 876 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN SURPRESSEUR AINSI QUE D'UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE SUR LE LOT 6 569 470

Un avis de motion est donné par _____, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement numéro 518-24 décrétant une dépense de 247 876 \$ et un emprunt de 247 876 \$ pour la construction d'un surpresseur ainsi que d'un réservoir d'eau potable sur le lot 6 569 470.

Ce point à été retiré

24-06-101

ADOPTION/RÈGLEMENT 308-91-24 AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES NORMES ET USAGES R-1204 AFIN D'Y AJOUTER L'USAGE MULTIFAMILIAL POUR UN MAXIMUM DE 4 LOGEMENTS PAR BÂTIMENT

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'aucune demande n'a été reçue à l'égard dudit second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE le règlement 308-91-24 amendant le règlement de zonage 308-91 afin de afin de modifier la grille des normes et usages r-1204 afin d'y ajouter l'usage multifamilial pour un maximum de 4 logements par bâtiment, soit adopté sans changement.

24-06-102

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2024

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présenté sur la liste établie au 31 mai 2024 au montant de 79 659,24 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 mai 2024 au montant de 1 265 731,34 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-06-103

CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES 2024 À 2028 / AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand



Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER Madame la maire et la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité, les contrats de travail des employés cadres pour les années 2024 à 2028.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

Pour : Serge Bédard, Samuel Champagne, Patrick Beauchamp, Barbara Legault, Chantal Chartrand

Contre : Richard Handfield

M Handfield à voter contre parce qu'il n'a pas reçu 72 heures avant la séance, les documents ainsi que le renouvellement de la convention collective.

24-06-104

CAISSE DES JARDINS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES / RÈGLEMENT
NUMÉRO 517-24 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 462 000 \$ ET UN EMPRUNT
DE 2 462 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX

ATTENDU QU'un règlement portant le numéro 517-24 décrétant une dépense de 2 462 000 \$ et un emprunt de 2 462 000 \$ pour la construction des ateliers municipaux a été adopté par le Conseil municipal le 22 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER Madame la maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, tous les documents relatifs à la mise en place du financement du présent règlement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

Pour : Serge Bédard, Samuel Champagne, Patrick Beauchamp, Barbara Legault, Chantal Chartrand

Contre : Richard Handfield

24-06-105

EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT / AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

D'AUTORISER l'emprunt au fond de roulement de la somme suivante:

10 000 \$ pour l'achat et installation de 2 cabines de toilettes pour la piscine municipale, pour un terme de remboursement de dix (10) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-06-106

APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES MUTATIONS
IMMOBILIÈRES CONCERNANT LE DROIT SUPPLÉTIF

ATTENDU QUE les dispositions de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. D-15.1) (la « Loi », à l'effet que toute municipalité peut prévoir qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire, et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert;

ATTENDU QUE l'article 20.1 de cette loi qui autorise la municipalité à prévoir, par résolution, qu'un droit supplétif devra, dans ces cas, lui être payé.



EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

QU'un droit supplétif au droit de mutation doive être payé à la municipalité dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert;

QUE le droit supplétif n'ait pas à être payé lorsque l'exonération est prévue aux articles 20.1 et suivant de la Loi;

QUE le montant du droit supplétif de même que ses modalités d'application sont ceux prévus à la Loi, aux articles 20.1 et suivant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Madame Sonia Fontaine, déclare ses intérêts dans l'engagement d'un membre de sa famille et, par conséquent, s'abstient de participer aux délibérations.

LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS AUX LOISIRS POUR LA SAISON ÉTÉ 2024 / ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE la liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison été 2024, soit adoptée :

- ▶ Sauveteurs à la piscine municipale, à compter du ou vers le 23 juin 2024

Noms
Émilie Boulet
Sarah Provost
Jalianne Berthiaume-Patterson
Tamara Fontaine
Alexis Thomas
Laurie-Anne Bossé
Justine Seguin
Zoélie Bibeau
Lorelai Miller
Léa Levasseur (Animateur Camp de Jour)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Reprise du siège de Madame la maire, Sonia Fontaine ainsi que de la présidence de la séance.

AUTORISATION / PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

D'AUTORISER Samuel Bleau Caron, Directeur Générale Adjoint à faire une demande de subvention auprès du Gouvernement du Canada pour le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-06-107

24-06-108



ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À UNE RÉSERVOIR D'EAU POTABLE /
AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER Madame la maire et la directrice générale à signer l'entente intermunicipale entre la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et la municipalité de Pointe-Calumet relativement à la construction, l'entretien, l'exploitation et l'opération d'un surpresseur ainsi que d'un réservoir d'eau potable sur le lot 6 569 470.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-06-110

MARINA BO-BI-NO / RENOUELEMENT D'ENTENTE RELATIVE À
L'UTILISATION ET LA GESTION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU MUNICIPAL /
AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Richard Handfield

D'AUTORISER Madame la maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, le renouvellement avec changements de l'entente à intervenir avec Marina BO-BI-NO.

Ce renouvellement est valide pour une durée d'un an et entre en vigueur à la date de signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-06-111

DÉPÔT RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS - AUTORITÉ LOCALE

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le rapport Annuel d'Activité - Autorité Locale des Services d'incendies de la municipalité de Pointe-Calumet soit déposé au Conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-06-112

LE PROLONGEMENT DES OUVRAGES DE PROTECTION 13E AVENUE (PHASE
IV) / SURVEILLANCE BUREAU / AVENANT #6 / ACCEPTATION

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'ACCEPTER l'avenant #6, de la firme WSP Canada Inc., pour la surveillance bureau dans le cadre du mandat de plans, devis et surveillance des travaux jusqu'au 2 août 2024 pour le prolongement des ouvrages de protection 13e avenue (Phase IV), pour un montant maximal de 35 775 \$ (taxes en sus).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.



24-06-113

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE DE POINTE-CALUMET (PHASE IV) / LOT 700 : CONFORTEMENT ET REHAUSSEMENT DE LA DIGUE - 13E AVENUE / DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 9 / AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 135 462,32 \$ (taxes incluses), à la firme Pronex Excavation inc., lequel représente le décompte progressif # 9, dans le cadre des travaux de la protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (Phase IV)/Lot 700 : Confortement et rehaussement de la digue - 13e Avenue.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DE MME LA MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023 ET DU RAPPORT DES AUDITEURS EXTERNES

En vertu de l'article 176.2.2 du *Code municipal*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport des auditeurs externes. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-06-114

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE le rapport financier et le rapport des auditeurs au 31 décembre 2023 de la Municipalité de Pointe-Calumet, présentés par Raymond Chabot Grant Thornton, soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

NIL

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Aucune réponse requise.



COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE

NIL

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

NIL

PÉRIODE DE QUESTIONS

S. Cloutier

24-06-115

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QU'À 19h16, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SONIA FONTAINE, maire



CHANTAL PILON, directrice générale